



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 06 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, et le six février, à 09 heures 05, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Date de la convocation : 29/01/2021

Conseillers Municipaux présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GEORGE Alexandre, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques, VOLPINI Yves.

Conseillers Municipaux excusés : KARCHER Nicolas (procuration à FRITZINGER Yannick), LEDEMÉ Pascal (procuration à MEYER Sylvie).

Mme ANCEL Sylvia a été nommée secrétaire.

Délibérations prises à la majorité :

20210001 : *Adoption du compte-rendu de la séance du 04/12/2020*

20210002 : *Transfert amiable des voies et réseaux d'un lotissement dans le domaine public*

Modification de la délibération du 04 décembre 2020 pour tenir compte des parcelles cadastrales actuelles.

20210003 : *Modification règlement ravalement de façades*

Vu les programmes d'aides existants pour les travaux d'isolation des façades, le Conseil Municipal apporte une modification sur le règlement interne concernant la campagne de soutien aux ravalements de façades approuvé par la délibération n°201600063 du 16/12/2016 : à partir du 1^{er} février 2021, tous travaux d'isolation sont exclus du champ d'éligibilité à la participation.

20210004 : *Modification des Statuts de la CASDDV*

Le Conseil Communautaire, s'étant réuni le 23/11/2020, a décidé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges concernant une compétence optionnelle : le soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire.

Le Conseil Municipal approuve la modification de statuts de la Communauté d'Agglomération et autorise Madame le Maire à effectuer et à signer tous les documents liés à cette modification.

20210005 : *Avis sur la demande d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale*

Des demandes d'adhésion ont été présentées, auprès du Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, par le syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes) et par le syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot).

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des collectivités précitées.

20210006 : Convention CASDDV – travaux en lien avec l'aménagement du Centre-Bourg

Au vue de la compétence de la Communauté d'Agglomération pour les réseaux d'eau, d'eaux pluviales urbaines et d'assainissement des eaux usées et du programme de travaux pour le projet d'aménagement du Centre-Bourg, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Commune concernant la co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'aménagement urbain intitulé « Aménagement de Bourg – Place de la Mairie ».

20210007 : Convention avec la Mairie de Saint-Léonard

Dans le cadre du recrutement de Jennifer Dieudonné sur le poste de Secrétaire de Mairie, la Mairie de Saint-Léonard s'est proposée de mettre à disposition du personnel pour apporter, dans le cadre d'une aide comptable, son soutien sur la prise de poste. Le Conseil Municipal autorise donc Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent avec la Mairie de Saint-Léonard.

Questions diverses :

- Aménagement d'une chaufferie communale au bois :

Sylvia ANCEL expose une possibilité de modifier le mode de chauffage de la Commune et plus spécifiquement les bâtiments communaux suivants : la mairie, la salle des fêtes, le presbytère, l'école et la Clef du Ban. Actuellement ces bâtiments chauffent au fioul et au gaz. La Commune pourrait avoir la possibilité d'avoir une chaufferie bois pour tous les bâtiments. Avant tout travaux, il faut établir une étude de faisabilité, qui permettra de vérifier si le projet est techniquement envisageable et économiquement viable.

Dans un but écoénergétique et également économique, la commune pourrait utiliser son propre bois.

Une subvention est possible jusqu'au 31/12/2021, estimée à partir de 50% du coût.

Le Conseil Municipal a accepté de confier l'étude de faisabilité à l'entreprise Terranergie.

- Formation des élus par l'association des Maires de France :

- Yves VOLPINI : les obligations funéraires du maire ;
- Jacques TOUCHÉE : la présentation des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales, etc.) ;
- Nicolas KARCHER : élus et réseaux sociaux : usages et bonnes pratiques.

- Parcours de santé :

Le terrassement est fait, mais le reste des travaux est en attente par rapport aux conditions climatiques actuelles. Le parcours se fera sur la partie du haut et non sur celle du bas. Cette modification a été apportée suite aux remontées d'eau qu'a subi la commune dernièrement.

- Vente du bois :

Prochaine vente au marché ONF : le 23 mars 2021.

Fin de séance à 10h20.